

Panneaux d'affichage (dimensions 3 m de large sur 2 m de haut)
sur le domaine public

Utilisation et directives

Le Conseil communal a décidé de mettre à disposition des organisateurs de manifestations locales les panneaux ci-dessous, aux conditions suivantes :

1. 5 panneaux, en dibon, épaisseur 2 mm, dimensions 3 m de large sur 2 m de haut;
2. La structure métallique des 5 panneaux ainsi que les sacs de sable pour leur maintien sont stockés à l'Edilité;
3. Les surfaces d'affichage (panneau en lui-même) sont stockées à plat à l'atelier de graphisme Cesa Créations Enseignes SA;
4. Le prix pour la pose et l'enlèvement, par le Service de l'Edilité est fixé à Fr. 100.-- par panneau;
5. Pour leur impression, il faut remettre à Cesa Créations des fichiers .ai ou .pdf avec toutes les polices vectorisées. Les coûts d'impression des affiches sont à charge de l'organisateur; celles-ci doivent être réalisées auprès de Cesa Créations Enseignes, route de la Pâla 122, à Bulle – tél. 026/913.00.50 qui, pour information, applique en mars 2016 les tarifs suivants :
 - *Impression sur panneaux neufs (1^{ère} impression) : Fr. 450.-- par côté, soit Fr. 900.-- pour les 2 côtés*
 - *Impression sur panneaux déjà imprimés d'un côté (2^{ème} utilisation) : Fr. 295.-- par côté, soit Fr. 590.--*
 - *Autocollants par-dessus une impression antérieure : Fr. 425.-- par côté, soit Fr. 850.--*
6. Les panneaux sont autorisés exclusivement aux emplacements suivants :
 - La Tour-de-Trême (place Sciobéret)
 - Place des Alpes (sur la place en gravier, à côté de la terrasse de l'Union)
 - Place de l'Abbé-Bovet (à côté de la fontaine, partie haute)
 - Place du Marché (devant les Capucins)
 - Place du Tilleul (entre la Banque Cantonale et le tilleul)
 - Musée Gruérien (devant le bâtiment)
 - Espace Gruyère (devant le bâtiment)pour une période maximale de 2 mois.
7. Les sociétés/personnes intéressées par leur mise à disposition devront formuler leur requête à l'Administration communale, à Bulle - tél. 026/919.18.00 (Mme C. Doutaz), au même titre que pour les autres affiches.